

**PROCES VERBAL DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 15 avril 2024

Approuvé à la séance du Conseil Municipal du 01 octobre 2024

Vote : 21 pour,

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de LONGAGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel DALLARD.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	17	5	1	04/04/2024

Présents : M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mme Alexandra COSTES, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, M. Daniel DEJEAN, Mme Odette PONS, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoint. Mme Sandrine CORATO, Mme Laurence COUTENCEAU, Mme Corinne DELHOM, M. Pierre DELMAS, M. Marc DELSOUC, M. Jacques FADEUILHE, M. Christophe LAVERGNE, Mme Stéphanie MINETTI, Daniel PIN, Mme Arlette ROUMY, M. Patrick RASSINEUX.

Procurations : M. Laurent CERON donne procuration à Patrick RASSINEUX,
Mme Marie-Claude FEUILLERAC donne procuration à Marc DELSOUC,
Mme Lucie HIPPOLYTE donne procuration à Laurence COUTENCEAU,
Mme Sandrine LACROIX donne procuration à Sandrine CORATO,
M. Vivien BENTAJOU donne procuration à Stéphanie MINETTI,

Absent excusé : Mme Amélie GRIEU

Secrétaire de Séance : Mme Alexandra COSTES

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Mars 2024

M. le Maire donne lecture de PV du conseil municipal du 12-03-2024 et le soumet au vote.

VOTE : Pour : 20. Abstention : 2. M. DELSOUC et D. PIN.

En préalable, M. DEJEAN donne une information générale sur la loi finance 2024 et notamment :

- Revalorisation des bases locatives +3,9% -
- Baisse de la dotation forfaitaire : - 17033 € pour notre Commune.

- En 2024, ces communes transfèrent obligatoirement à leur EPCI une part de leur dotation forfaitaire (correspondant à la « compensation part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle).

DELIBERATIONS

D2024-04-1 – Fiscalité Directe Locale

La commission Finances a donné un avis pour maintenir le même taux, il est rappelé que la majorité s'est engagée à ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Par ailleurs les bases locatives augmentent de 3,9% ; une augmentation qui sera perceptible pour les administrés.

M. Dejean propose :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,50% en 2023 identique 2024

Taxe sur les propriétés non bâties : 88,97% en 2023 identique 2024

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à la résidence principale : 15,24% en 2023 identique 2024

Cotisation foncière des entreprises : 20,44% en 2023 Identique 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 (1)	Taux de référence pour 2024 (2)	Taux plafond pour 2024 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 (4)	Produit de référence 2024 (col4 x col2) (5)	TAUX VOTES 2024 (6)	Produits attendus 2024 (col4 x col6) (7)
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 281 731	38,50	118,13	2 415 000	929 775	38,50	929 775
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	57 257	88,97	202,50	59 300	52 759	88,97	52 759
Taxe d'habitation (TH)	147 051	15,24	66,44	129 600	19 751	15,24	19 751
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	168 584,00	20,44	39,21	187 900,00	38 407,00	20,44	38 406,76
				Total	1 040 692		1 040 692
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023 (1)	Taux de référence pour 2024 (2)	Taux de majoration pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 (4)	Produit de référence (col4 x col2 x col3) (5) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produits attendus (col4 x col6 x taux TH voté en 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 040 692

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle: il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col2 x col9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâtie (TFB)	Produit total souhaité		38,50		
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	1 040 692	1,000000	88,97		
Taxe d'habitation (TH)	1 040 692		15,24		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		20,44		

II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
28 608,00	11577,00	0,00	3 263,00	17 409	0	-13 509	116 050	163 398

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	Soit une variation de:
1 040 692		163 398		1 204 090	0 %

Vote : Contre : 2, M. DELSOUC et M. PIN. Abstention : 1. MC FEULLERAC.

D2024-04-2 – Fongibilité des Crédits

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que la commune a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1er janvier 2023 et que par ce biais la commune a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1er janvier 2024

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024.

SOIT : section d'investissement : 124 003,00 €
Section de fonctionnement : 240 691,20 €

VOTE : Pour 20. Abstentions : M. DELSOUC et MC. FEULLERAC.

M DEJEAN donne pour information le résultat du vote du budget du CCAS : 117 000 € fonctionnement et 16 700 € investissement.

M DELMAS commente : Le ramassage des poubelles représente aujourd'hui 119 € par habitant, nous avons une prestation trop importante, une prestation non justifiée car trop importante vu la baisse du volume des sacs par habitant qui tient compte maintenant du tri. M DELSOUC note que pour les personnes il sera difficile de stocker chez eux plus d'une semaine de déchets.

M DELMAS conclue que les ramassages des poubelles jaunes sont concernés.

D2024-04-3 – Budget Primitif

M. Dejean Daniel, présente la raison pour laquelle le budget est présenté avec la date limite du 15 avril. Il remercie Mme BEN HASSEN, la DGS d'avoir repris le budget car la personne en charge est absente.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
Commune de LONGAGES 213	3 285 216,22	1 693 373,59	4 978 589,81
Total	3 285 216,22	1 693 373,59	4 978 589,81

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Sur le fonctionnement, il commente que :

L'accent a été mis sur les carburants, le petit équipement, les fournitures importantes, le budget alimentation est contenu car le responsable achats, M DELMAS et le responsable de restauration ont fait un très gros travail pour maintenir les coûts en améliorant les contrats.

Le montant des prestations a été augmenté car des nouveaux contrats ont été signés et seront revalorisé cette année.

Plusieurs marchés publics vont être lancés. Le nettoyage des locaux à terme échu, le nouveau contrat aura une augmentation certaine.

Sur les charges de personnel, attribution de 5 points à tous les agents de la fonction publique, titularisation de trois contrats, tous les services s'en trouvent renforcés, le recrutement d'un

policier municipal, les avancements de grade, le régime indemnitaire pour la reconnaissance des agents. Ce sont ces points qui font l'augmentation des charges du personnel.

Les autres charges de gestion courante : le versement de la Caf, ancien CEJ, est maintenant reversé directement à la MJC du Rabe, d'où la baisse de cette ligne.

Pour les recettes de fonctionnement :

Sur les impôts et taxes, les 9,3 % se font sentir

La taxe des enlèvements des taxes ménagères, le montant reversé à la commune, fait partie de la subvention de la CCV

Sur l'investissement :

Les principales dépenses sont présentées en tableau et commentées par M DEJEAN,

M DEJEAN présente les principales dépenses en investissement :

• RD 10 Rte de Capens	510 494,20€
• Frais d'études	164 049,36€ + 55 053,60€ (PLU/SALLE)
• Cimetière	262 457,56€
• Réseau voirie	73 874,91€
• Matériel roulant	50 000,00€ (véhicule)
• Vidéo protection (complément)	38 923,80€
• Clim, volets roulants	52 840,00€ (école et mairie)
• Régulateur médiathèque	35 000,00€
• Travaux	60 008,41€ (club house+Sabatouse)

M DELSOUC demande pourquoi le montant de 35 000€ pour la médiathèque ; M DELMAS explique, comme cela l'a été présenté en commission, il s'agit de la réparation de la climatisation de la médiathèque qui a 10 ans.

M DEJEAN présente le tableau et les demandes de subventions :

M DELMAS demande si les subventions sont perçues ou à venir. M DEJEAN répond qu'il s'agit de subvention à percevoir ;

L'état de la dette :

M DEJEAN présente et commente l'encours de la dette, il s'agit de la capacité de désendettement de la Commune. Qui est correct car s'élève à un peu plus de 9 ans, mais annuités inférieures au seuil de référence qui est de 12 ans.

Le montant par habitant est de 757,70 €, la moyenne nationale est de 707 € (référence 2022), ce qui est tout à fait raisonnable.

Capacité de désendettement : 9,6515017, inférieur à 12 ans.

Information donnée sur le budget CCAS voté avant cette séance.

Vote : 19 pour. 2 contre : M DELSOUC, M PIN. 1 abstention : MME FEULLERAC

D2024-04 -4 – Admissions en non-valeur

Mr DEJEAN expose la synthèse de la présentation en non-valeur de Mr le Trésorier, datée du 15/10/2023. Le reste à recouvrer ayant des poursuites sans effet. Par conséquent il appartient au conseil municipal de mettre en Admission en non-valeur le titre de recettes T-270 2023 pour un montant de 35.45 euros.

Vote : pour à l'unanimité

D2024-04-5 – Subventions aux Associations

M. DEJEAN présente les subventions reconduites pour la plupart, et commente le tableau des attributions proposées.

M. DEJEAN précise que la subvention allouée à la MJC du Rabé fera l'objet d'une délibération indépendante car la subvention pour la MJC dépasse 23 000€. L'enveloppe est moins importante car la MJC percevra cette année le Bonus Territoire.

A noter que des subventions exceptionnelles seront versées à 2 associations Labour Passion et l'Amicale des Volants. Il est précisé que la subvention versée aux écoles et à la la coopérative scolaire varie en fonction du nombre d'enfants inscrits aux écoles.

Libellé	N°	Tiers	Nature juridique	Budget préc.	Vote	Objet
SUBVENTION 2024	1	AMICALE DES POMP	Association	785,00	785,00	
SUBVENTION 2024	1	AMICALE DU 3e AGE	Association	250,00	250,00	
SUBVENTION 2024	1	ART LONGAGES	Association	400,00	400,00	
SUBVENTION 2024	1	ASSO DE PECHE	Association	600,00	600,00	
SUBVENTION 2024	1	ASSO DES PHOTES	Association	250,00	250,00	
SUBVENTION 2024	1	ASSOCIATION CONC	Association	0,00	4600,00	
SUBVENTION 2024	1	BOULE LONGAGES	Association	600,00	600,00	
SUBVENTION 2024	1	COMITE DES FETES	Association	18000,00	18000,00	
SUBVENTION 2024	1	COOP. ECOLE	Collectivité territoriale 1 ET	1485,00	1485,00	
SUBVENTION 2024	1	COOPERATIVE SCO	Collectivité territoriale 1 ET	3190,00	3190,00	
SUBVENTION 2023	1	FNACA	Association	100,00	100,00	
SUBVENTION 2024	1	Foyer du Rabé	Association	19000,00	97000,00	Délibération à prévoir
SUBVENTION 2024	1	MAPE PARENTS D'E	Association	500,00	500,00	
SUBVENTION 2023	1	GESTES ET PETANC	Association	600,00	600,00	
SUBVENTION 2024	1	JUDO SAMBO OAC	Association	1000,00	1000,00	
SUBVENTION 2024	1	LA CHORALE DE LC	Association	600,00	600,00	
SUBVENTION 2023	1	LABOUR PASSION	Association	2000,00	2000,00	
SUBVENTION 2023	1	LAMBERT MOTO CR	Association	250,00	250,00	
SUBVENTION 2024	1	LES AMIS DE LONG	Association	250,00	250,00	

Article	Libellé	N°	Tiers	Nature juridique	Budget préc.	Proposition
6573	SUBVENTION 2024	1	LES AMIS DE LONG	Association	250,00	250,00
6574	SUBVENTION 2024	1	LES BRASILLONN	Association	250,00	250,00
6573	SUBVENTION 2024	1	LONGUES ESCALAN	Association	400,00	400,00
6574	SUBVENTION 2024	1	LONGAGES ESPOR	Association	400,00	400,00
6573	SUBVENTION 2024	1	LONGAGES SOCIÉ	Association	1000,00	1000,00
6574	SUBVENTION 2024	1	PIR UP MARQUET	Association	450,00	450,00
6574	SUBVENTION 2024	1	QUAD RIDER 31	Association	0,00	400,00
6574	SUBVENTION 2023	1	RAMBO DALASS	Association	300,00	300,00
6574	SUBVENTION 2024	1	RANDONNÉE FRÉS	Association	310,00	310,00
6574	SUBVENTION 2023	1	RESTO DU COEUR	Association	500,00	500,00
6574	SUBVENTION 2024	1	SOCIÉTÉ DE FOOT	Association	3750,00	3750,00
6574	SUBVENTION 2023	1	STE DE CHASSE	Association	700,00	700,00
6574	SUBVENTION 2024	1	TEAMS CLUB	Association	2000,00	2000,00
6574	SUBVENTION 2024	1	UNION SPORT LE	Association	3750,00	3750,00
6574	SUBVENTION 2023	1	VÉTÉRANES FOOT	Association	250,00	250,00
6574	SUBVENTION 2024	1	VOLANTS LONGAG	Association	1200,00	1200,00
6574	SUBVENTION 2024	1	YOGA LONGAGES	Association	150,00	150,00

Vote : 19 pour. 3 abstentions : M DELSOUC, Mme FEUILLERAC,
Ne participe pas au vote : M LAVERGNE.

D2024-04-6 – Vente tracteur Mc Cormick

M. DEJEAN précise qu'il y a beaucoup de réparation à prévoir sur le tracteur MC Cormick et qu'il n'est plus utilisé depuis 1 an. (devis réparation de + 5 000 euros).

M. DELSOUC demande quel est le montant et quel est l'acquéreur. M. DALLARD précise que la mise à prix est de 1500 € et que nous ne connaissons pas encore l'acquéreur.

Vote : 21 pour. 1 contre : M DELSOUC

D2024-04-7 – demande de subvention

Afin d'offrir une meilleure qualité d'enseignements à nos enfants, M. le Maire expose le projet d'acquisition deux vidéoprojecteur pour l'école élémentaire de la commune. Vu le coût élevé de 6 448,70 €. M. le Maire sollicite une subvention auprès du département.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

RECETTES	% intervention HT	SOMMES HT
DEPARTEMENT	40 %	2 579.48€
AUTOFINANCEMENT	60 %	3 869.22€
TOTAL	100 %	6 448.70€

Vote : pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. DEJEAN précise qu'en juin la CCV renouvellera le contrat de prestation de collecte des déchets jusqu'à présent conclu avec SUEZ. Il est à noter que le nombre de collecte est différent

sur le territoire de la CCV. Il y a 2 tournées de poubelles grises par semaine et 1 tournée de poubelle jaune par semaine pour Longages, Noé et Capens alors que Carbonne et d'autres communes ont 1 tournée de poubelle grise par semaine et 1 tournée de poubelle jaune tous les 15 jours.

M. Delmas précise que le service est différent pour un coût quasiment identique. La question d'une évolution du service peut être étudiée et fera l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil municipal. A noter que la collecte des déchets est réalisée par un prestataire sur les 3 communes et en régie sur les autres communes.

Fin de la séance à 21h15.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

J.M. DALLARD

Alexandra COSTES

